

Carcassonne, le 26/03/2020

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés de circonscription

**Objet : DEMANDE d'EXEAT rentrée 2020 - mouvement complémentaire –
PJ : formulaire de demande d'exeat à compléter**

Division des personnels

67 rue Antoine Marty
CS 40084
11 000 Carcassonne

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
téléphone
04.68.11.57.78
diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
téléphone
04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

Conformément aux instructions ministérielles parues au bulletin officiel de l'Éducation nationale spécial n° 10 du 19 novembre 2019 (note de service n° 2019-163) un mouvement complémentaire sera organisé par exeat et ineat directs.

Cette phase d'ajustement permet de résoudre les situations particulières de rapprochement de conjoint non satisfaites ou non connues lors du mouvement interdépartemental tout en respectant l'intérêt du service.

Elle concerne aussi les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle d'un conjoint handicapé, ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade.

Les personnels qui souhaitent quitter le département de l'Aude doivent :

- 1) **Formuler une demande écrite d'exeat** adressée à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude, en précisant le motif invoqué.

Joindre le formulaire Annexe1 dûment complété.

Ces demandes devront obligatoirement préciser les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre l'intéressé(e) rapidement.

Pièces justificatives à joindre selon le type de demande :

- photocopie du livret de famille pour les candidat(e)s marié(e)s ou non marié(e)s ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- attestation d'inscription d'un pacte civil de solidarité,
- attestation de reconnaissance anticipée d'un enfant,
- attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date et le lieu de prise de fonction et si l'intéressé(e) est toujours en poste,
- certificat de scolarité (pour enfants de moins de 20 ans), certificat d'apprentissage,
- dossier MDPH ou preuve de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé,
- dossier médical sous pli cacheté,
- document officiel précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents
- dossier CIMM (compléter formulaire Annexe 2)

- 2) **Formuler une demande écrite d'ineat** à destination du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du (des) départements(s) sollicité(s) ; produire un dossier par département sollicité.

La demande d'exeat de l'Aude et la demande d'ineat pour le département sollicité, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, devront parvenir

au plus tard le 05 juin 2020

à la

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aude

Division des personnels – Gestion collective

67 rue Antoine Marty - CS 40084

11 000 Carcassonne

2 / 2

ATTENTION :

➤ Se renseigner auprès des services pour connaître la date limite de dépôt du dossier et des pièces à fournir, la procédure étant différente d'un département à l'autre.

➤ Aucune demande d'ineat ne doit être envoyée directement au département d'accueil.

Les demandes seront transmises par la voie hiérarchique au département sollicité.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN